

L'an deux mille dix, le dix mai à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R. - CORPORANDY P. - JACQUEMOUD P. PASSERON Y.
DAVID J.P. - DALMASSO A - LESCA A. - GALTRAIN P. – NOEL M.J.
MICOL G. - LOMBARD M. – COLLE E. – MAURIN JP - J.P. - FERRER R.

Pouvoirs M.M. : REDELSPERGER A.M. à PASSERON Y

Absents M.M. : PEYRE J – VIZZA E – MICHEL J - DROGREY C

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quatorze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1/ RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le cabinet Pierre ROBIN, maître d'œuvre en charge du projet de rénovation du terrain de football nous a présenté son avant projet sommaire.

Le terrain serait agrandi afin de satisfaire aux normes fédérales et déplacé vers l'est grâce à la destruction du bâtiment des vestiaires actuels hors normes et à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à EDF. De nouveaux vestiaires seront aménagés côté ouest ainsi qu'un parking clôturé.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 1 608 139 € H.T. dont :

- 291 922 € de travaux préparatoires et terrassements,
- 772 317 € de terrain, drainage, clôture et parking,
- 543 900 € de vestiaires en construction industrialisés.

La CCVA en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée demandera les subventions auxquelles nous pouvons prétendre de la Fédération, du CNDS (Centre National du Développement du Sport), du Conseil Général et du Conseil Régional, ce qui devrait permettre d'aboutir à un taux de 70 % de subventions.

Le planning prévisionnel pourrait être le suivant :

- Vote des financements : automne 2010,
- Consultation des entreprises : janvier 2011,
- Début des travaux : printemps 2011,
- fin des travaux : automne 2011.

A la demande de Monsieur Jean-Pierre DAVID une pré-étude du coût de fonctionnement a été réalisée.

Il apparaît que ces coûts sont très dépendants du mode de gestion. Une gestion associative permettrait de réduire les coûts et de générer des recettes (buvette etc...)

2/ BATIMENTS ANCIENNE GENDARMERIE

Aménagement des locaux administratifs

Après deux réunions avec les professionnels de santé locaux et la réponse au questionnaire sur les besoins en locaux, il apparaît que la demande porte sur une surface de 200 m² en location.

Une estimation des tarifs de location laissait apparaître un prix indicatif au m² de 10 € par mois.

Nous allons donc pouvoir passer à la phase suivante de travail technique avec un maître d'œuvre, la définition d'un APS (avant projet sommaire) et effectuer les demandes de subventions. Le projet sera confié en délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCVA.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

Acquisition de 16 logements

Nous avons reçu le courrier d'accord de Cote d'Azur Habitat sur le montant de la rupture anticipée du bail à construction : 720 000 € soit 10 % de moins que la valeur initiale estimée par les domaines.

Grâce à cette rupture anticipée qui sera signifiée par un acte notarié la commune deviendra propriétaire de ces 16 logements.

3/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Lors du vote du budget primitif nous nous étions engagés à ne pas renouveler un poste de contractuel aux services techniques.

Cela va pouvoir être le cas du fait du départ de Mr MARINIG fin mai.

Dans un même temps il peut être possible de transformer le poste de titulaire des services techniques à 80 % en un poste à temps complet.

Ces deux modifications seront inscrites sur le nouveau tableau des effectifs du personnel de la commune.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

4/ ETUDE : PROJET D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le Conseil a souhaité étudier les possibilités :

- de rénovation de l'ancien camping en bordure du var,
- de création d'une unité d'accueil touristique sur le terrain situé au dessus de la piscine.

Afin de pouvoir définir un cahier des charges cohérent avec la clientèle potentielle et d'étudier les différents modes de gestion possibles, en collaboration avec l'Office de Tourisme intercommunal, il serait souhaitable de confier cette étude au Cabinet ZOOM CONSULTANT qui nous a fait une proposition d'étude et d'accompagnement de notre projet (notamment pour la phase de dialogue avec les partenaires privés potentiels).

Nous avons demandé un phasage de cette étude afin de pouvoir l'interrompre si les résultats escomptés n'étaient pas atteints. (Phase 1 : 2 800 €, qualification de l'offre d'hébergement, phase 2 : chiffrage, phase 3 : conditions faisabilité économique).

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité .

5/ SUBVENTION AIDE A LA RENOVATION DES FACADES

- Mr AUTRAN Jean-Noël, 13 rue du 04 septembre : 4 449 €

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

6/ QUESTIONS DIVERSES

Attribution de Subventions :

- PROVENCE VAL D'AZUR : 4 500 €
- CCAS : 8 000 €

Approbation du Conseil Municipal, Mr JACQUEMOUD Patrick n'a pas pris part aux débats et au vote.

Répartition de la dotation du produit des amendes de police 2010 :

Mr MICOL propose au Conseil de constituer le dossier pour le Conseil Général : les travaux porteront sur la sécurisation des voies du village.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Prêt pour la construction de la nouvelle station d'épuration :

Après consultation de trois banques c'est l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, moins disante, qui a été retenue pour un montant de 1 200 000 €, avec un taux fixe de 3,85 % sur 20 ans et une phase de mobilisation jusqu'au 15/01/2011.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Installation de caméras de surveillance

Afin de réduire les actes d'incivisme et les dégradations qui se produisent régulièrement dans le village, Mr JACQUEMOUD propose de faire installer des caméras de surveillance.

Une consultation sera donc lancée pour le choix d'une entreprise et des subventions seront demandées à l'Etat et au Département.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h.

La Secrétaire

Le Maire

NOEL Marie-Josée

VELAY Robert

